

# COMMERCE EN SELLE !

UN PROGRAMME POUR [RÉ]INVENTER  
LA PLACE DU COMMERCE ET DU VÉLO EN VILLE

Adapté à tous les territoires

VILLAGES  
VILLES  
MÉTROPOLES



# INTRODUCTION

Les centres-villes sont le **cœur battant de nos territoires**. Ils concentrent l'activité économique, sociale et culturelle, mais font face à des transformations majeures. Pour les élus, les commerçants et les citoyens, cela représente à la fois des défis et des opportunités :



## COLLECTIVITÉS

- Comment revitaliser les centres-villes et atteindre les **objectifs de neutralité carbone** ?

## COMMERCES

- Comment attirer et fidéliser une clientèle dans un **contexte de forte concurrence** ?

## HABITANTS

- Comment concilier **qualité de vie**, déplacements quotidiens et transition écologique ?

**69%** des Français souhaitent que l'on **renforce les investissements publics en faveur du vélo**.\*

**36%** de Français **utilisent régulièrement le vélo** (17 millions).\*

\*Étude Cluster 17 - Septembre 2024

**COMMERCE EN SELLE** propose une solution **immédiate et efficace** pour **revitaliser les centres-villes** tout en intégrant les **déplacements à vélo**. Conçu pour les **collectivités** et les **associations**, ce programme renforce la **cohérence** et l'**harmonisation des actions** sur le territoire, au service du commerce de proximité et de la mobilité durable.

## 3 ACTIONS

## UN PROGRAMME POUR FACILITER ET ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS À VÉLO!



**Sensibilisation** : Informer et engager les habitants sur les avantages du vélo.



**Aménagement** : Faciliter l'accès aux commerces grâce à des solutions de stationnement.



**Animation** : Un jeu concours qui stimule l'économie et génère des données exploitables.

# UNE OPPORTUNITÉ POUR UN CENTRE-VILLE PLUS ACCUEILLANT

Avec Commerce en Selle, le vélo devient une vraie force pour redonner du dynamisme aux centres-villes. Ce programme apporte des **solutions concrètes** pour rendre les **déplacements plus agréables, faciliter les arrêts devant les commerces** et **encourager une mobilité + durable**.

Le développement du vélo ne repose pas seulement sur les **infrastructures de circulation**. Pour qu'il s'intègre pleinement dans le quotidien, il faut aussi penser aux **stationnements, à l'accueil des clients à vélo** et à la manière dont les **commerces peuvent en tirer parti**.

Les villes qui ont structuré le stationnement automobile ont renforcé leur attractivité. Il en sera de même avec le vélo : **prévoir des aménagements adaptés aujourd'hui**, c'est accompagner **un mouvement déjà en marche** et s'assurer de **ne pas freiner son essor**.

Et si certains territoires n'ont pas encore pris ce virage, **c'est une opportunité à saisir**. Plutôt que d'adapter des modèles du passé, mieux vaut **construire une ville tournée vers l'avenir, où le vélo a toute sa place**.

## DES RÉSULTATS VISIBLES DÈS LA 1ÈRE ÉDITION



- **Une fréquentation en hausse : +20 %** estimés dans les commerces participants grâce à une meilleure accessibilité vélo et des animations engageantes.
- **Des mobilités douces renforcées** : En participant votre collectivité met en avant son soutien au déplacement du quotidien à vélo. Cette action s'inscrit dans **l'objectif national de porter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2030**.
- **Une ville apaisée** : Les **équipements adaptés** et **campagnes de sensibilisation** transforment les habitudes des habitants. Moins de stationnements anarchiques, plus de fluidité et une **qualité de vie améliorée**.
- **Un impact économique durable** : Une fidélisation accrue des clients et un **soutien direct à l'activité des commerçants**.
- **Données stratégiques** : Des informations précieuses pour affiner vos politiques publiques et **anticiper les besoins futurs**.

## NOTRE ENGAGEMENT TOUT AU LONG DU PROGRAMME

Nous vous accompagnons à chaque étape, pour garantir la réussite de Commerce en Selle :

- **Coordination complète** : Nous travaillons en lien étroit avec vos équipes pour organiser et mettre en œuvre le programme.
- **Fourniture des outils** : Mobilier de stationnement, supports de communication, et outils pour collecter les données.
- **Valorisation de votre territoire** : Nous mettons en avant vos initiatives sur nos réseaux, supports et événements.

# 1. SENSIBILISATION METTRE LE VÉLO AU CŒUR DES PRATIQUES QUOTIDIENNES



Une **campagne clé en main** conçue pour **encourager les habitants** à privilégier le vélo dans leurs déplacements quotidiens.

Elle s'appuie sur **des supports pédagogiques illustrés**, tels qu'une série de flyers ou dépliants, mettant en avant :

- Les **enjeux carbone liés aux déplacements**.
- Les **bénéfices concrets de la mobilité à vélo**, que ce soit pour l'environnement, la santé ou le dynamisme local.

Ces outils visuels, faciles à diffuser, permettent de sensibiliser efficacement les habitants pour une transition vers des modes de transport plus durables.

La collectivité peut **communiquer sur l'action engagée sur son territoire** en lien avec le support pédagogique.



## ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

### Quels supports sont mis à disposition ?

Nous fournissons des visuels numériques **prêts à l'impression** :

- **Affiches** déclinées aux formats, A4, A3 et Abri-Bus.
- **Flyers** aux formats A6.

Ces **visuels** sont **personnalisables** avec le logo de la collectivité, un message adapté à l'action locale et les logo des partenaires.

### Quel budget prévoir pour l'impression ?

Prévoyez environ **500 € HT**, ajustable selon les quantités commandées auprès de votre imprimeur local.

### Quand les visuels seront-ils disponibles ?

Les fichiers seront transmis au plus tard le **30 avril**.

### Qui assure la diffusion des supports ?

La **collectivité** gère l'impression et la diffusion dans des lieux stratégiques.

### Peut-on intégrer la campagne à d'autres actions locales ?

Absolument. Les supports peuvent être utilisés dans le cadre **d'événements locaux**, des **festivals** ou distribués sur les **marchés**.

### Comment garantir l'efficacité de la campagne ?

Nous recommandons une diffusion continue des supports pendant **4 à 5 semaines**.

# 2. AMÉNAGEMENT RENDRE L'ACCÈS AUX COMMERCES + SIMPLE À VÉLO



**Chaque trajet à vélo commence et se termine par un stationnement.** Pour encourager les déplacements à vélo, il est indispensable de proposer des solutions simples, pratiques et sécurisées pour garer son vélo à destination.

Avec ce programme, nous **mettons à disposition des stationnements vélo de marque Békille**, spécialement conçus pour répondre aux besoins des commerces et de leurs clients. Ils sont compatibles avec tous les types de vélos, et sont installés en fonction de l'espace disponible : directement devant les commerces, ou à proximité.

La quantité de stationnements fournis est ajustée à la taille du centre-ville.



**Qui n'a jamais vécu cette situation ?** Comme pour les voitures, l'**absence de stationnements vélo** adaptés crée du désordre, soulignant l'**urgence d'aménager des espaces dédiés**.

## 2.1 ZONE "ARRÊT-MINUTE" DEVANT LES COMMERCES

Un **arrêt-minute vélo** est une **zone de stationnement dédiée** située devant ou à proximité des commerces, conçue pour offrir un accès pratique et rapide aux cyclistes. Cette zone facilite les arrêts de courte durée et s'intègre parfaitement dans les espaces publics.

- **Pour les clients à vélo** : Une option rapide et sécurisé, leur offrant la possibilité de faire leurs courses en toute sérénité.
- **Pour les commerçants** : Une solution efficace pour limiter le stationnement anarchique des vélos devant leur vitrine, tout en renforçant leur image d'acteurs engagés pour un avenir + vert.
- **Pour les collectivités** : Une initiative qui favorise les déplacements à vélo et organise l'espace public de façon fonctionnelle et inclusive.

### TYPES DE STATIONNEMENTS POUR UN ARRÊT-MINUTE

Pour équiper un arrêt-minute, nous proposons des **stationnements temporaires** comme le mobilier **Békille "COMMERCE MOBILE"**, qui répond à plusieurs critères clés.

# STATIONNEMENT VÉLO BÉKILLE “COMMERCE MOBILE”

Ce mobilier a été conçu dans le Gers par deux anciens commerçants, partis d'un constat alarmant : le **vol de vélos reste un frein majeur à leur usage quotidien**. Les solutions de stationnement existantes, comme les **pincés-roues**, sont non seulement inefficaces, mais aussi **inadaptées à l'évolution des vélos** (notamment les cargos) et des types de pneus. Pire, elles risquent de **voiler les roues**. Ces dispositifs obsolètes ne satisfont ni les attentes des clients à vélo ni les besoins des commerçants. **Fabriqué en France**, ce mobilier propose une **solution fiable, moderne et conçue pour répondre aux enjeux actuels**.



## CARACTÉRISTIQUE DU STATIONNEMENT

### MOBILIER MOBILE ET AUTOPORTANT

Équipé de roues, il est facile à déplacer et offre une grande stabilité.

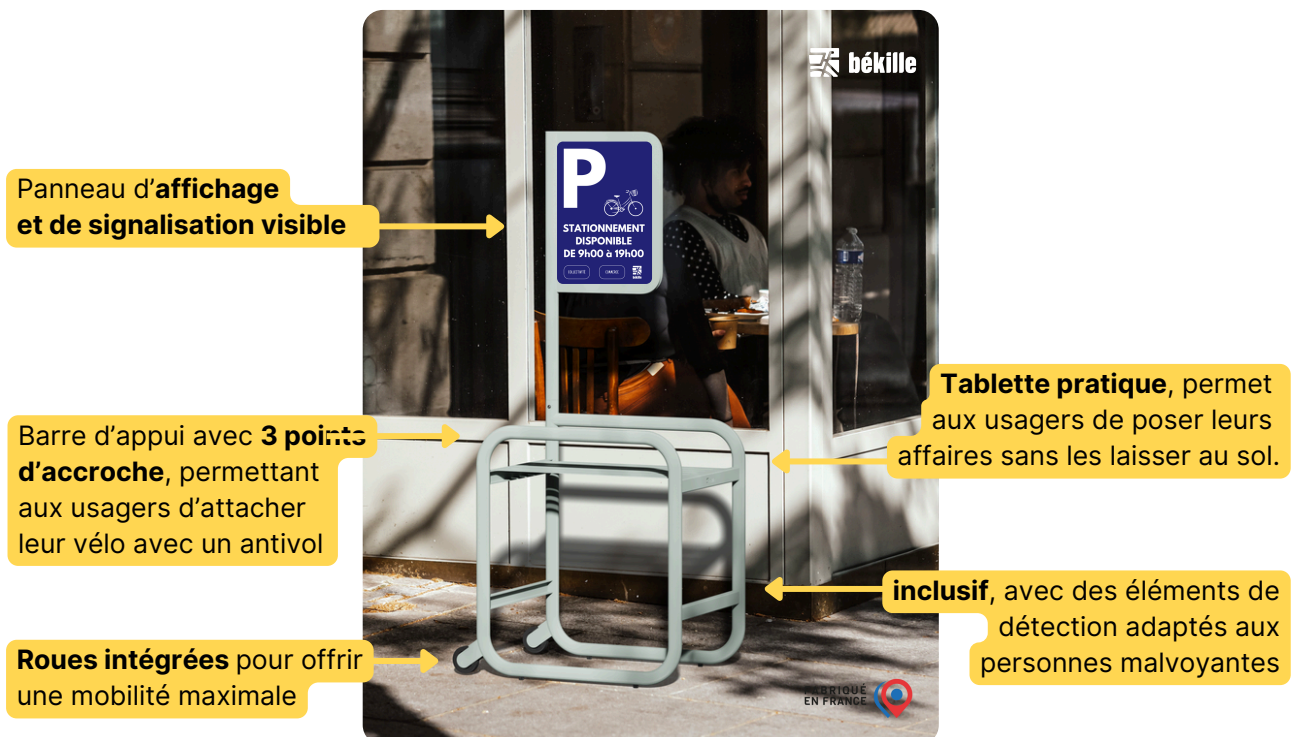
### INSTALLATION ET RETRAIT QUOTIDIENS

Il est installé chaque matin et retiré chaque soir par le commerçant, aux horaires d'ouverture.

### MISE EN SERVICE SANS TRAVAUX

Aucun chantier n'est requis pour son installation, permettant une mise en place rapide.

Nous avons choisi le **stationnement Békille** car c'est **le seul mobilier actuellement capable de répondre simultanément** à plusieurs besoins essentiels :

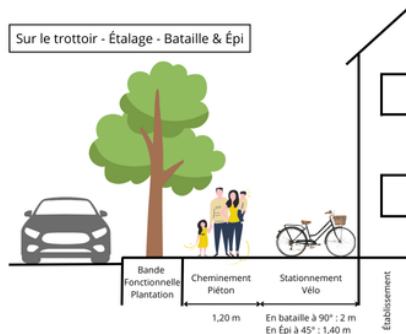


Ce **stationnement innovant, facile à utiliser**, offre une **protection optimale pour les vélos** et une flexibilité inégalée, constitue une solution idéale pour répondre aux besoins de **mobilité** et d'**accessibilité des clients à vélo** en centre-ville.

Ici, le vélo bénéficie d'un stationnement sécurisé et **bien placé, directement face au rez-de-chaussée actif**. Son emplacement, visible de tous, permet une circulation fluide sans risque d'accrochage.



Schéma d'installation d'un stationnement en bataille à 90° devant le rez-de-chaussée actif. Pour + de configuration consultez notre guide **L'Accessibilité à Vélo des Rez-de-chaussées Actifs**.



### CRÉATION DES ARRÊTS-MINUTE DEVANT LES COMMERCES

Quels sont les besoins techniques pour installer un arrêt-minute ?

**Espace requis** : 2 à 3 m<sup>2</sup> suffisent, sur un trottoir large ou une place publique.

**Accessibilité** : Proximité de l'entrée du commerce, sans gêner les autres usagers.

Quels commerces sont éligibles pour accueillir un arrêt-minute ?

Les commerces qui **génèrent un trafic important et régulier** (boulangeries, pharmacies, supérettes, tabacs, etc.) sont des candidats idéaux. Priorisez ceux situés près des axes cyclables, des zones piétonnes ou dans des quartiers à forte densité.

Comment choisir les commerces participants ?

Commencez par une phase d'identification :

- **Consultez les commerçants** pour évaluer leur intérêt et leur disponibilité.
- Analysez la **fréquentation des vélos** dans les secteurs concernés.
- Favorisez une **répartition équilibrée** des arrêts-minute dans votre territoire.

Comment gérer les attentes des commerces qui n'ont pas été retenus ?

Expliquez les critères de sélection (localisation, flux vélo, priorité au commerce de proximité). Rassurez-les en précisant que d'autres phases d'installation peuvent suivre.



### INSTALLATION DES STATIONNEMENTS DEVANT LES COMMERCES

Chaque stationnement **Békille** peut accueillir **2 vélos simultanément**. Pour augmenter la capacité, il suffit d'ajouter d'autres stationnements jusqu'au nombre souhaité. Pour garantir le **confort des clients à vélo**, il est conseillé de prévoir un **espacement de 80 à 90 cm** entre chaque stationnement.



### Qui délivre l'AOC pour l'installation ?

C'est la **collectivité** qui délivre l'**autorisation d'occupation du domaine public** et définit l'emplacement idéal. Elle veille à intégrer le stationnement de façon harmonieuse pour faciliter les déplacements et assurer un bon partage de l'espace public.

### Le dispositif offre-t-il une sécurité suffisante pour les vélos stationnés ?

Oui, le **poids du mobilier**, combiné à celui d'un vélo, rend son déplacement **dissuasif**, tout en restant bien visible des passants et des commerçants.



Pour **renforcer la sécurité**, un ancrage au sol peut être ajouté, permettant au commerçant de **fixer le stationnement à l'aide d'une chaînette**.

### Est-il nécessaire de prévoir une assurance pour le stationnement ?

Non, l'assurance professionnelle du commerce couvre le mobilier.

### Le stationnement est-il accessible la nuit ?

Non, le mobilier est **retiré de l'espace public à la fermeture du commerce**. Les horaires de disponibilité sont clairement affichés sur le panneau d'information du stationnement.

### Que se passe-t-il si un vélo reste accroché au stationnement après la fermeture ?

Le commerçant peut exceptionnellement **laisser le stationnement en place**, à condition qu'il soit **fixé à un ancrage au sol ou au mur avec une chaînette**. Cette sécurisation permet de **protéger le mobilier** jusqu'à ce que le vélo soit récupéré. Ce type de situation, bien que **rare**, met en avant la fonction de l'ancrage au sol, qui permet de gérer ces imprévus en sécurisant efficacement le mobilier.

### Existe-t-il une version fixe du stationnement Békille ?

Oui, le **modèle DRAPEAU** offre une installation permanente tout en conservant les mêmes caractéristiques que la version mobile. Sans roues, il est livré avec une **visserie adaptée** pour une fixation sécurisée.

### Comment est sécuriser le vélo ?

L'utilisateur attache son vélo à la **barre d'appui** à l'aide de son propre antivol. En cas de vol, son **assurance personnelle** s'applique.

### À qui appartient les stationnements pendant le programme ?

Les stationnements restent la propriété de l'**association, sauf si la collectivité s'engage à les acheter**. Dans ce cas, elle en devient propriétaire dès l'acquisition.

### Comment se déroulera la livraison des stationnements ?

Nous livrerons les stationnements au plus tard 8 jours avant leur mise en service. Deux options s'offrent à la collectivité :

**Livraison groupée** : Ils seront livrés en une fois à la collectivité, qui les distribuera aux commerces.

**Livraison individuelle** aux commerces : Cette option est possible avec un surcoût.

### Et si le trottoir est trop étroit ?

Pas de panique ! Dans ce cas, nous basculons vers le second cas d'usage : l'installation de stationnements à proximité des commerces.



## 2.2 ZONE “ARRÊT-MINUTE” À PROXIMITÉ DES COMMERCES

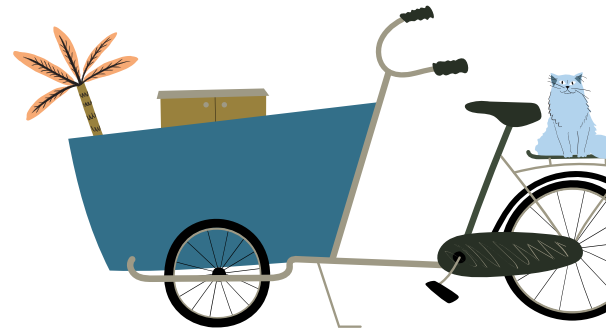
Lorsqu'un arrêt-minute vélo ne peut être installé directement devant les commerces, faute de place, une zone de stationnement à proximité devient essentielle pour offrir une alternative pratique aux clients à vélo.

Cette zone peut être aménagée sur :

- Une **place publique** facilement accessible.
- Une **place de stationnement voiture**, à l'entrée d'une rue piétonne.
- Une **intersection stratégique**, connectant une rue commerçante.
- **À proximité des marchés**, qu'ils soient de plein vent ou couverts, pour faciliter l'accès aux clients à vélo et éviter le stationnement anarchique aux abords des stands.

Contrairement à un arrêt-minute individuel devant un commerce, cette **zone** dessert un plus grand nombre de commerces, nécessitant une **capacité collective plus importante** pouvant accueillir **6 à 10 vélos**.

En plus de répondre aux besoins des clients à vélo, cet espace peut également **servir aux livraisons en triporteur ou vélo avec remorque**, facilitant la logistique sans perturber l'espace piéton ou automobile.



### CRÉATION DES ARRÊTS-MINUTE À PROXIMITÉ DES COMMERCES



#### Comment choisir les emplacements stratégiques ?

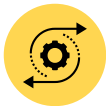
Les emplacements doivent être visibles des usagers, facilement accessibles et bien éclairés en soirée

#### Neutraliser une place de stationnement voiture, est-ce vraiment possible ?

Absolument ! Aujourd'hui, 80 % de la voirie publique est dédiée aux voitures. Réallouer une petite partie de cet espace au stationnement vélo s'inscrit dans une démarche cohérente avec les objectifs de mobilité durable et d'amélioration de l'espace public.

#### Que dit la Loi d'Orientation des Mobilités ?

La LOM impose la suppression du stationnement motorisé sur les 5 mètres en amont des passages piétons avant le 31/12/2026. Cette obligation est une véritable opportunité pour transformer ces espaces en stationnements vélo, tout en répondant aux exigences de sécurité routière.



## CARACTÉRISTIQUE DU STATIONNEMENT

Contrairement aux arrêts-minute devant les commerces, **ces zones ne permettent pas aux commerçants de manipuler le mobilier chaque jour**. Il est donc nécessaire d'opter pour une installation durable, assurant la sécurité et la pérennité du stationnement sur l'espace public.

### UNE SOLUTION FIXE ET OPTIMISÉE

Pour répondre à ces besoins, le fabricant a développé des équipements spécifiques :

- **Békille DRAPEAU**, version fixe du modèle MOBILE, offrant une **bonne visibilité** grâce à son panneau de signalisation et/ou affichage.
- **Békille COMPACT**, conçu pour optimiser l'espace et augmenter la capacité d'accueil des vélos.

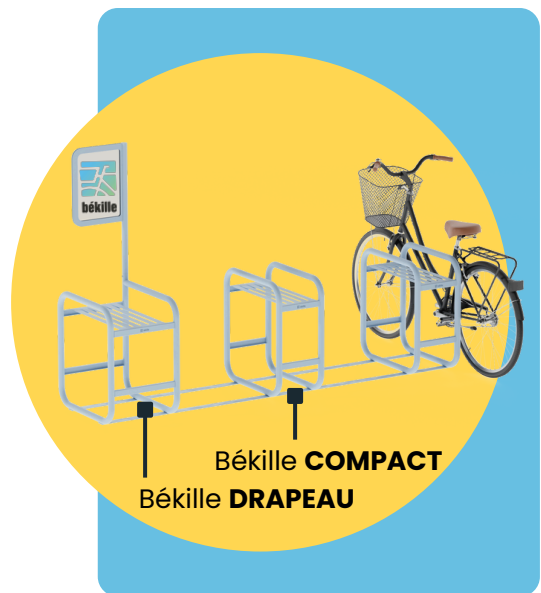
L'association d'un **DRAPEAU** pour identifier clairement la zone et de **COMPACTS** pour ajuster la capacité permet de créer un stationnement fonctionnel et accessible.

### UNE ALTERNATIVE TEMPORAIRE ET MODULABLE

Lorsqu'une installation définitive n'est pas souhaitée, il est possible d'opter pour une fixation sur traverses, permettant une mise en place rapide.

Ce type d'installation est idéal pour :

- Remplacer des stationnements inaccessibles pendant des travaux.
- Tester un aménagement dans un quartier en transition.
- Créer un stationnement temporaire lors d'événements dépourvus d'infrastructure adaptée.



Bien que mobile, **un ancrage léger est recommandé** pour limiter les risques de vol du mobilier. Avec ces solutions, la zone arrêt-minute devient un **espace structuré et évolutif**.



## INSTALLATION DES STATIONNEMENTS

### Qui prend en charge l'installation des stationnements fixe ?

La **collectivité réalise les travaux légers** nécessaires, car les stationnements Békille ne nécessitent pas de béton pour être installés.

### Le matériel de fixation est-il fourni avec les stationnements ?

Oui, les stationnements sont livrés avec les vis d'ancrage.

### Les traverses sont-elles faciles à utiliser ?

Oui, les traverses sont conçues pour une utilisation pratique. Elles intègrent des supports permettant d'accrocher facilement les stationnements **DRAPEAU** et **COMPACT**, et des trouées sont prévues pour une fixation au sol si nécessaire.

### Faut-il prévoir une signalétique spécifique ?

**Le panneau d'affichage peut servir à toute communication** utile sur les règles d'usage des stationnements, la durée de stationnement recommandée, ou encore promouvoir des initiatives locales.

## 2.3 INTÉGRATION DES STATIONNEMENTS VÉLO EN CENTRE-VILLE

### Combien de stationnements sont mis à disposition ?

Nous avons conçu 3 formules adaptées à la taille et à la densité de la collectivité :

- **Petites collectivités / zones rurales** → jusqu'à **5 zones équipés**
- **Villes moyennes** → jusqu'à **10 zones équipés**
- **Métropoles** → jusqu'à **20 zones équipés**

### Type d'équipements mis à disposition

Chaque zone bénéficie de l'installation d'un stationnement **MOBILE** ou **DRAPEAU** selon les besoins identifiés.

Les stationnements **COMPACT** sont également intégrés, avec une **règle de conversion : 2 COMPACT équivalent à 1 DRAPEAU**.

Exemple pour une formule jusqu'à 5 zones :

- 3 stationnements **MOBILE**
- 1 stationnement **DRAPEAU**
- 2 stationnements **COMPACT** (convertis en 1 **DRAPEAU**)

### Quels sont les coloris disponibles pour les stationnements ?

Les stationnements vélo de marque Békille sont disponibles en 5 coloris standards :



Ces choix de teintes permettent une intégration esthétique dans divers environnements urbains et ruraux.

### Peut-on personnaliser les couleurs des stationnements ?

Oui, il est possible de personnaliser les stationnements aux couleurs de votre collectivité pour renforcer votre identité visuelle. Cette personnalisation est **conditionnée par un engagement** à devenir propriétaire des stationnements via l'**option d'achat**.

### La collectivité peut-elle être accompagnée dans l'étude des aménagements ?

Oui, nous pouvons accompagner la collectivité dans cette démarche, que ce soit en appui aux équipes locales ou en l'absence de personne dédiée. La mission, d'une **durée variable selon le périmètre et les livrables**, est facturée au **forfait journalier**.

### Que se passe-t-il si on décidait de ne pas reconduire le programme ?

Si le programme n'est pas renouvelé, mais que vous souhaitez maintenir les stationnements en place, deux options sont possibles :

- **Achat par la collectivité ou les commerces** : Il est possible de racheter les stationnements afin d'en garantir le maintien et l'usage sur le territoire.
- **Récupération par l'association** : Si aucun rachat n'est effectué, la collectivité retire les stationnements à la fin de l'édition au plus tard le **30 juin**, et notre association en assure la récupération.

### Quelles sont les conditions pour acheter les stationnements ?

Les mobiliers peuvent être acquis au prix indiqué dans les conditions de participation (voir annexe).

### Comment répondre aux hésitations ?

Les questions sur la faisabilité ou les contraintes sont naturelles, mais voici comment les aborder :

- **Pour les commerçants** : Montrez que ce service attire de nouveaux clients et améliore leur visibilité.
- **Pour les habitants** : Expliquez que l'organisation de l'espace public est bénéfique pour tous, y compris les piétons.
- **Pour les élus** : Rappelez que ce programme s'inscrit dans des politiques de revitalisation des centres-villes, et de transition écologique, 2 priorités actuelles.

# 3. ANIMATION BOOSTEZ L'ATTRACTIVITÉ ET COMPRENDRE LES HABITUDES

Les animations commerciales sont un élément déterminant pour **faire venir les habitants en centre-ville** et les **inciter à consommer dans les commerces locaux**. En organisant un **jeu-concours associé à une enquête participative**, cette action répond à deux objectifs majeurs :

- **Dynamiser l'économie locale**, en créant un flux de clients vers les commerces participants.
- **Recueillir des données stratégiques**, pour permettre aux collectivités, associations et commerçants de mieux connaître leurs clients.

Le jeu-concours agit comme un **élément d'attraction**, générant une fréquentation accrue des commerces. Cette opportunité est utilisée pour mener une enquête visant à analyser :

- Les **modes de déplacement** des clients (vélo, voiture, à pied, etc.).
- Les **habitudes de consommation**, comme les dépenses par visite et la fréquence des achats..



Cette approche offre une double valeur ajoutée : soutenir immédiatement l'économie locale tout en préparant l'avenir grâce à des données exploitables.

La **dernière étude de ce type**, menée par la FUB et l'ADEME en 2003, se limitait à un seul commerce.

Nous proposons aujourd'hui une solution moderne, pour apporter aux acteurs locaux des outils d'analyse et d'action adaptés à leurs besoins.



Dépenses par visite et par période dans un magasin donné (étude FUB & ADEME 2003)

	Nbre d'enquêtés	Dépense moyenne / visite €	Nbre moyen de visites / semaine	Dépense moyenne / semaine €
Piétons	610	19,81	2,04	40,39
<b>Clients à vélo</b>	88	19,52	1,25	<b>24,34</b>
Usagers des TC	283	18,01	1,24	22,35
<b>Automobilistes</b>	200	30,05	0,72	<b>21,64</b>

# 3.1 ACHETEZ, PARTICIPEZ, ET TENTEZ VOTRE CHANCE DE GAGNER !



## ORGANISATION DU JEU CONCOURS

Quand et comment est lancée la communication pour le jeu-concours ?

La communication débute le **1er septembre** pour informer les clients et commerçants. Les visuels prêts à l'impression seront fournis au plus tard le **30 juin**. La collectivité est chargée de les imprimer et de les distribuer aux commerces du centre-ville.

Quelle est la composition du kit destiné aux commerces ?

Le kit fourni aux commerces pour annoncer le jeu concours comprend :

- 1 affiche A4
- 100 flyers pour informer la clientèle
- 100 bulletins de participation
- 1 urne pour recueillir les bulletins

Quelle est la composition du kit de communication destiné aux collectivités ?

Le kit fourni aux collectivités pour promouvoir le jeu concours comprend :

- 30 affiches A4
- 10 affiches A3
- 500 flyers pour assurer une large diffusion de l'information

Quel est le budget estimé pour l'impression des supports par la collectivité ?

Le budget prévisionnel pour l'impression des supports de communication est estimé à 1.000€.

Que faire si la collectivité ne peut distribuer les kits ?

Nous **assurons l'impression et l'envoi direct aux commerces** (liste fournie par la collectivité). Chaque kit inclut une enveloppe pré-affranchie pour le retour des bulletins. Le service est **facturé en fonction du nombre de destinataire** (voir conditions en annexe).

Que fait la collectivité après la fin du jeu-concours ?

Après la semaine de participation, la collectivité :

**Récupère tous les bulletins** auprès des commerces participants ;

Nous transmet les bulletins sous un délai de **10 jours maximum** après la fin du concours ;

Est encouragée à envoyer les bulletins **par lettre recommandée avec AR** pour garantir leur suivi et leur bonne réception.



## PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

Quelles sont les conditions pour participer au jeu-concours ?

Pour participer, il faut :

- **Être client** d'un commerce participant.
- **Être muni d'un ticket de caisse**, prouvant un achat dans le commerce.

Comment les clients participent-ils ?

Pour participer, les clients doivent :

- Remplir un **bulletin de participation** disponible chez les commerçants ;
- Répondre aux **questions de l'enquête** incluses dans le bulletin ;
- Faire **tamponner le bulletin** par le commerçant ;
- Joindre, une **copie du ticket de caisse** ;
- Déposer le bulletin dans **l'urne prévue** à cet effet.

Comment sont désignés les gagnants ?

Les gagnants sont tirés au sort une fois que tous les bulletins envoyés par les collectivités participantes ont été reçus.

Comment les gagnants récupèrent-ils leurs lots ?

- **Les petits lots sont envoyés par colis postal** à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation. Si l'adresse est illisible, ils seront expédiés au commerce dont le bulletin a été tiré au sort, identifié grâce au tampon.
- **Les lots volumineux (ex. vélos) sont à retirer auprès de la collectivité ou de l'association organisatrice.** Une réception en mairie est recommandée pour féliciter les gagnants, en notre présence.

Les 10.000 € de lots sont-ils attribués au niveau local ou national ?

Les 10.000 € de dotations constituent une **enveloppe nationale**. À terme, et selon le succès des prochaines éditions, chaque région pourrait bénéficier de sa propre enveloppe de 10 000 €, renforçant ainsi l'impact local du programme.

## 3.2 ACHETEZ, PARTICIPEZ, ET TENTEZ VOTRE CHANCE DE GAGNER !

Pourquoi joindre une copie du ticket de caisse ?

Cela **garantit des données précises** sur les dépenses réelles et permet une **analyse fiable du panier moyen**, assurant une mesure objective de l'impact économique.

Comment les données de l'enquête seront-elles analysées ?

Les réponses collectées seront traitées pour :

- **Identifier les modes de déplacement** des clients ;
- **Calculer les dépenses moyennes** par visite ;
- **Mesurer la fréquence des visites.**

Ces analyses aideront à **mieux comprendre les habitudes des usagers** et l'impact économique de l'opération.

Les collectivités auront-elles un retour sur les données de leur centre-ville ?

Oui, chaque collectivité recevra une **synthèse des données collectées** pour son territoire.

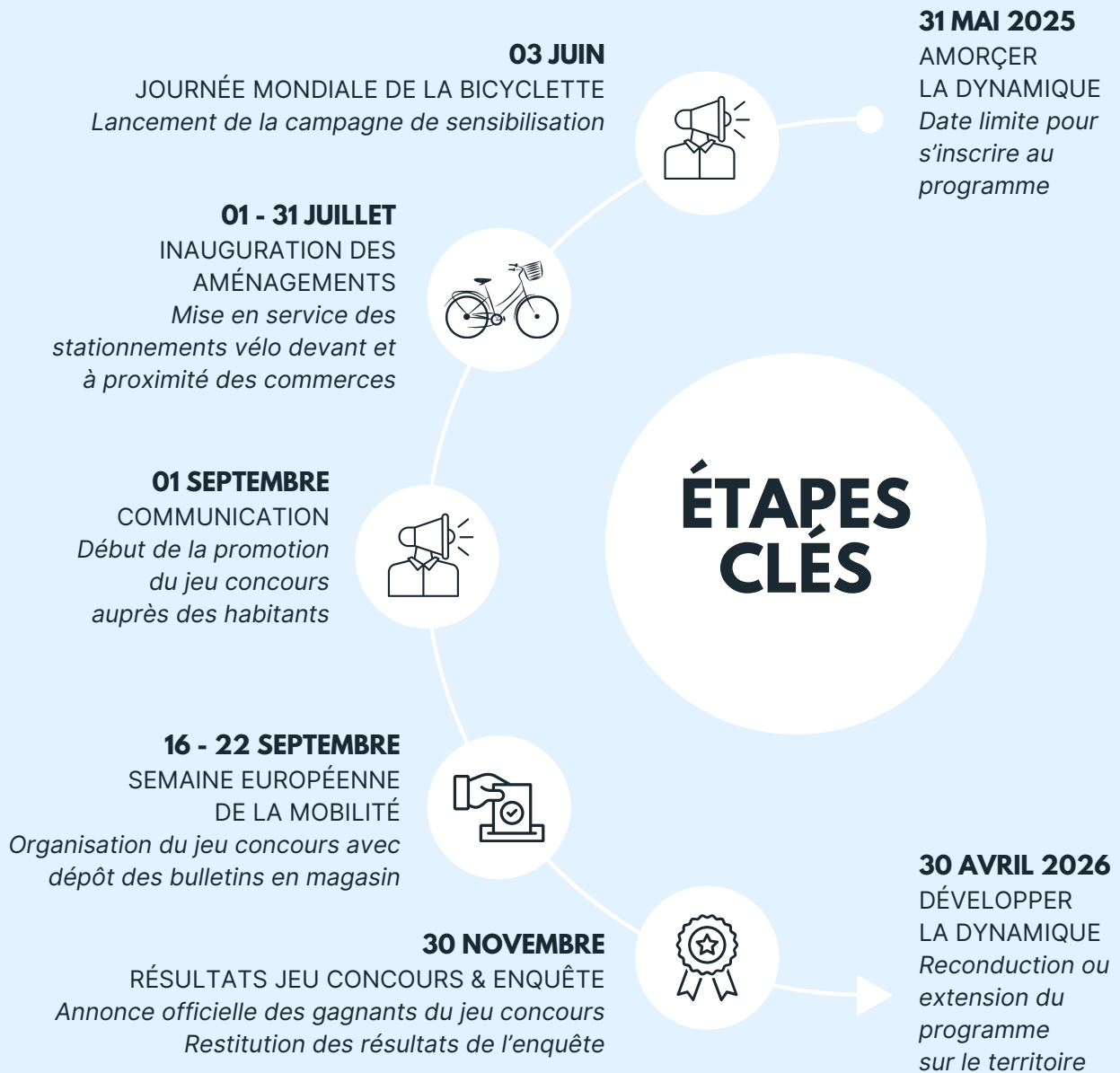
Quels engagements pour les commerces participants ?

- **Distribuer et tamponner les bulletins** de participation ;
- **Conserver l'urne et les bulletins** jusqu'à la fin de la semaine ;
- **Joindre les tickets de caisse** autant que possible pour affiner l'analyse.

Que deviennent les données recueillies ?

Elles servent à désigner les gagnants du jeu-concours, puis sont anonymisées pour l'analyse de l'enquête. À aucun moment elles ne seront vendues ni utilisées en dehors des besoins du programme.

**Commerce en Selle** est un programme vivant, rythmé par des temps forts tout au long de l'année, permettant une mobilisation continue et une visibilité accrue auprès de toutes les parties prenantes.



**TEMPS NÉCESSAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

La mise en œuvre du programme **Commerce en Selle** pour une collectivité dépend notamment de la taille du territoire, du nombre de commerces participants et de l'implication des services municipaux ou d'une association locale. Voici une estimation du temps humain nécessaire :

**PHASE DE PRÉPARATION**  
2 À 4 JOURS

**Coordination** des acteurs et suivi.  
**Personnalisation** de supports et impression.

**PHASE DE DÉPLOIEMENT**  
2 À 4 JOURS

**Distribution** des kits de sensibilisation et jeu-concours aux commerces.  
**Installation** stationnements

**PHASE DE SUIVI**  
1/2 À 1 JOUR

**Collecte** des bulletins et envoi

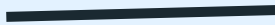
# L'avenir de votre centre-ville commence aujourd'hui !

Avec **COMMERCE EN SELLE**, donnez vie à une nouvelle dynamique.

## UNE VILLE DU QUART D'HEURE

Moderne, Vivante, Apaisée, Soutenue par un commerce local attractif.

Rejoignez-nous et **soyez acteur de ce changement** dès maintenant



**Contactez-nous vous inscrire au programme :**

Email : [contact@cycloconsommateur.org](mailto:contact@cycloconsommateur.org)

Téléphone : 06.43.77.88.03

[www.CYCLOCONSOMMATEUR.org](http://www.CYCLOCONSOMMATEUR.org)